

Paroisse Saint-Jean
Procès-verbal de l'assemblée paroissiale ordinaire
du dimanche 28 novembre 2021
à l'issue du culte de 10h00 à l'église de Montriond

- Présidence : Mme Catherine Hirsch
- Présences : 31 personnes
- Excusés : Mmes Evelyne Anstett, Elisabeth Buetiger, Claire Garin, Janine Lavanchy
MM. Antoine Hartmann et Joël Cardinaux
- Procès-verbal : M. Charles Bagaini
- Ordre du jour :
- 1 Ouverture de l'assemblée et principes constitutifs
 - 2 Résultats des votes à distance reçus jusqu'au 12 avril 2021
 - 2.1 Approbation des comptes 2020
 - 2.2 Approbation du rapport annuel 2020 du Conseil paroissial
Ces documents ont été présentés sur le site internet de la paroisse et tenus à disposition au secrétariat paroissial les 7, 10 et 12 avril 2021.
 - 3 Budget 2022
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Préavis de la Commission de gestion et des finances
 - 3.3 Adoption
 - 4 Conseil paroissial : informations
 - 5 Election complémentaire d'une Conseillère et d'un Conseiller paroissiaux pour la fin de la législature 2019 – 2024
 - 6 Région 4 : informations et message du Conseil régional
 - 7 Synode : informations sur les travaux en cours
 - 8 Divers et propositions individuelles

1	<p>Il est 11h05 lorsque Mme Catherine Hirsch, présidente, ouvre l'assemblée et remercie les paroissiennes et paroissiens de leur présence.</p> <p>Le fait d'assister à cette assemblée concrétise l'intérêt porté à la vie et au fonctionnement de l'Eglise et de la paroisse.</p> <p>Le texte intégral des principes constitutifs de l'EERV était à disposition à l'entrée ; chacun a ainsi eu la possibilité de les lire.</p> <p>La présidente rappelle la teneur de l'art. 99 du Règlement ecclésiastique (RE) qui précise notamment qu'un extrait des Principes constitutifs doit être lu, au moins les art. 1, 2 et 12. L'assemblée accepte à l'unanimité que l'on renonce à cette lecture. Le culte auquel nous venons de participer, ainsi que la possibilité qui nous a été donnée de prendre part à la Sainte Cène, manifestent notre appartenance à l'EERV.</p> <p>Le secrétaire annonce les noms des personnes excusées.</p> <p>L'assemblée a été convoquée dans le délai réglementaire : annonces aux cultes et publication de l'ordre du jour selon le mode habituel (affichage dans les vitrines paroissiales et site Internet paroissial). Nous pouvons donc siéger valablement.</p> <p>Mme Catherine Hirsch rappelle la teneur des art. 15 et 16 du RE qui définissent la composition de l'assemblée paroissiale et règlent la situation des personnes au bénéfice d'une dérogation de domicile. Elle rappelle que</p> <ul style="list-style-type: none"> - les votes ont lieu à main levée, sauf si 3 membres au moins demandent le scrutin secret, - les membres du Conseil paroissial ne participent pas aux votes (RE art. 100), - pour l'élection complémentaire au Conseil paroissial, les membres du Conseil paroissial prennent part à l'élection. <p>Mme Anne-Isabelle Thévoz et M. Jean-Marie Thévoz acceptent la fonction de scrutatrice et scrutateur.</p>	<p><i>Ouverture de l'assemblée</i></p> <p><i>Principes constitutifs</i></p>
	<p>Lors de l'assemblée du 26 mars 2019, 7 conseillères/conseillers paroissiaux avaient été élus alors que le nombre de membres fixé par l'assemblée, lors de l'assemblée paroissiale du 18 novembre 2018, était de 8 au maximum.</p> <p>L'assemblée accepte à l'unanimité une modification du point 5 de l'ordre du jour :</p> <p>Point 5.1 : Voter sur l'augmentation du nombre de membres du Conseil paroissial de 8</p>	<p><i>Modification de l'ordre du jour</i></p>

	à 9 pour la fin de la législature 2019-2024. Point 5.2 : En cas d'acceptation, élection complémentaire d'une conseillère et d'un conseiller paroissiaux pour la fin de la législature 2019 – 2024.	
2 2.1 2.2	<u>Résultats des votes à distance reçus jusqu'au 12 avril 2021</u> <u>Approbation des comptes 2020</u> Par 30 oui, les comptes sont approuvés à l'unanimité. <u>Approbation du rapport annuel 2020 du Conseil paroissial</u> Par 29 oui et 1 bulletin blanc, ce rapport est accepté. Ces résultats ne donnent lieu à aucune remarque.	Résultats des votes à distance
3 3.1 3.2 3.3	<u>Budget 2022</u> <u>Présentation</u> M. Lorenzo Tomasin, trésorier, présente et commente le budget 2022. Il met notamment en évidence : - Les dépenses courantes de 109'00.- sont supérieures aux recettes qui se montent à 95'900.-. - Cette situation dure depuis quelques années déjà ; elle risque de ne pas changer à l'avenir. - Un aspect positif est à souligner par rapport au fait que la générosité des paroissiennes et paroissiens s'est poursuivie malgré le ralentissement des activités dû au COVID, en particulier en 2020. - Le budget 2022 fait apparaître un excédent de dépenses courantes de 13'100.-, soit la même somme qu'au budget 2021. Cette situation nous obligera à réfléchir à des mesures structurelles. Cette présentation ne soulève aucune question. <u>Préavis de la Commission de gestion et des finances</u> Mme Anne-Lise Bersier, membre de cette Commission, souligne que la situation financière qui ressort du budget 2022 est inquiétante. La Commission propose tout de même d'accepter ce budget tel que proposé. <u>Adoption</u> Le budget 2022 est accepté.	Budget 2022
4	<u>Conseil paroissial : informations</u> M. Jean-Michel Fonjallaz, président du Conseil, souligne que le COVID a nécessité diverses mesures particulières telles que des visio-conférences qui ont été suivies par des séances en présentiel. La paroisse a eu la chance d'accueillir dans son équipe ministérielle le pasteur Jean-Daniel Courvoisier. L'accès aux célébrations avec une distinction entre les personnes vaccinées contre le COVID et celles qui ne l'étaient pas a donné le sentiment étrange que nous étions soudain en présence d'une paroisse divisée en deux. Il était donc très important, plus que jamais, d'être solidaires et de rester unis malgré tout. Mme Marlyse Dormond Béguelin dit sa reconnaissance aux pasteurs Michel Durussel et Etienne Pidoux d'être nouvellement actifs dans notre paroisse, en remplacement du pasteur Jean-Marie Thévoz. Ses remerciements s'adressent aussi aux membres du Conseil paroissial.	Conseil paroissial : informations
5 5.1 5.2	<u>Election complémentaire d'une Conseillère et d'un Conseiller paroissiaux pour la fin de la législature 2019 – 2024</u> Avec un refus, l'assemblée accepte de porter dès maintenant, pour la fin de la législature 2019-2024, de 8 à 9 le nombre de conseillères/conseillers paroissiaux. Cette acceptation permet de procéder à double cette élection complémentaire. M. Jean-Daniel Courvoisier présente Mme Antje Pastoor-van Amsterdam et M. Paul Vann. En l'absence de questions, il les invite à se présenter. Mme Antje Pastoor-van Amsterdam dit vouloir s'investir dans la vie de la paroisse, donner et recevoir en mettant particulièrement en évidence l'aspect spirituel de cette fonction. M. Paul Vann déclare se réjouir de rejoindre le Conseil paroissial et de participer activement à la vie paroissiale. La scrutatrice et le scrutateur distribuent les bulletins de vote puis les récoltent dans l'urne afin de permettre au vice-président de l'assemblée paroissiale de faire le dé-	Election complémentaire d'une Conseillère et d'un Conseiller paroissiaux pour la fin de la législature 2019 – 2024

	<p>compte des voix. Voici le résultat : Mme Antje Pastoor-van Amsterdam est élue avec 26 oui, 1 non et 1 bulletin blanc. M. Paul Vann est élu avec 28 oui. Ces élections sont saluées par applaudissements.</p>	
6	<p><u>Région 4 : informations et message du Conseil régional</u> M. Benjamin Corbaz, ministre de coordination de la Région 4 depuis le 1^{er} septembre 2021, dit le souci du Conseil régional qui voudrait compléter son effectif. L'essentiel est de toujours travailler à l'unité. Il remercie les pasteurs Michel Durussel et Etienne Pidoux pour leur activité bienvenue et appréciée. Le Conseil régional souhaite que les collaborations entre paroisses s'intensifient même si c'est déjà le cas depuis quelques années entre Saint-Jean, Saint-Jacques et Sud-Ouest lausannois. Être Eglise ensemble à Lausanne, que cela signifie-t-il ? Il cite brièvement les particularités lausannoises constituées par les 3 lieux-phares de l'EERV :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cathédrale • Saint-François - Saint-Jacques : Esprit Sainf et Open Source Church • Saint-Laurent : Martin Luther King qui s'affiche en grand sur la façade. <p>Cette présentation ne suscite aucune question.</p>	<i>Région 4 : informations et message du Conseil régional</i>
7	<p><u>Synode : informations sur les travaux en cours</u> Ce point ne donne lieu à aucune information.</p>	<i>Synode : informations sur les travaux en cours</i>
8 8.1 8.2	<p><u>Divers et propositions individuelles</u> Mme Paz Fonjallaz soulève 3 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la durée de sonnerie des cloches avant les cultes et passer de 15 à 10 minutes. Mme Marlyse Dormond Béguelin déclare que le Conseil paroissial devrait en débattre tout en se documentant sur une telle possibilité. Il est attendu du Conseil paroissial qu'il revienne avec ce point documenté lors de la prochaine assemblée paroissiale. • Vu notre situation financière, éviter des frais de location en transférant le secrétariat paroissial de la Maison de Quartier dans l'un des bureaux de pasteurs sis sous l'église de Montriond. Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle sera examinée par le Conseil paroissial qui reviendra avec des informations et une analyse lors de la prochaine assemblée paroissiale. • Décoration florale à la Croix-d'Ouchy : qui serait intéressé à s'en occuper ? <p>M. Charles Bagaini informe avoir écrit le 27 octobre 2021 à Mme Catherine Hirsch, présidente de l'Assemblée, et à M. Jean-Michel Fonjallaz, président du Conseil, de sa décision de mettre un terme anticipé à son mandat de secrétaire de l'Assemblée paroissiale avec effet au 30 avril 2022.</p>	<i>Divers et propositions individuelles</i>

Le pasteur Jean-Daniel Courvoisier nous invite à la prière ; Mme Catherine Hirsch remercie M. Benjamin Corbaz pour sa participation ainsi que toutes les personnes présentes. L'assemblée est levée à 12h15.

PV établi le 1^{er} décembre 2021

Catherine Hirsch
Présidente

Charles Bagaini
Secrétaire

Annexes : Rapport de la Commission de gestion et des finances
Budget 2022

Distribution :

- Président du Conseil paroissial, pour transmission de 2 exemplaires au Conseil régional dans un délai de 10 jours dès réception (RE art. 102)
- Président du Conseil paroissial
- Membres du Bureau de l'assemblée paroissiale
- Secrétariat paroissial (pour archives)